



Référence : CU 2019/56/(A)/DTA/CEB/CSS  
Groupe d'examen de l'application : dixième session

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au [...] et a l'honneur d'inviter le Gouvernement à participer à la **dixième session du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption**, qui se tiendra à Vienne du **27 au 29 mai 2019 (bâtiment M, salle des plénières)**.

Le Groupe d'examen de l'application, que la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a créé par sa résolution 3/1, intitulée « Mécanisme d'examen », est un groupe intergouvernemental d'États parties à composition non limitée fonctionnant sous l'autorité de la Conférence et lui faisant rapport. Il supervise le processus d'examen afin de recenser les problèmes et les bonnes pratiques et d'étudier les besoins d'assistance technique pour veiller à la bonne application de la Convention.

Conformément à son plan de travail pluriannuel pour la période 2017-2019, le Groupe consacrer sa dixième session ordinaire à l'analyse des informations sur les succès obtenus, les bonnes pratiques adoptées, les problèmes rencontrés, les observations formulées et les besoins d'assistance technique recensés lors des examens de pays concernant le chapitre V (Recouvrement d'avoirs) de la Convention.

Afin d'éviter que les mêmes débats soient tenus séparément par le Groupe d'examen de l'application et par le Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs, une réunion commune sur l'assistance technique (point 4 de l'ordre du jour du Groupe d'examen de l'application et point 5 de l'ordre du jour du Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs) sera organisée le 29 mai 2019.

La documentation de la session, comprenant notamment l'ordre du jour provisoire annoté et un projet d'organisation des travaux, sera disponible en ligne dans toutes les langues officielles de l'Organisation sur la page Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, aux adresses suivantes :

<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/IRG/session10.html> ou <http://myconference.unov.org>.

..... On trouvera ci-joint une note d'information à l'intention des participants, où figurent des instructions et renseignements administratifs destinés à faciliter l'organisation de leur voyage, l'obtention de leur visa, la réservation de leur chambre d'hôtel et l'accomplissement d'autres démarches, ainsi qu'une circulaire relative à l'application VIC Online Services.

[...]

Il serait souhaitable que la réponse du Gouvernement à la présente invitation soit envoyée directement au secrétariat de la Conférence des États parties, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), ou qu'une copie numérisée en soit envoyée par messagerie électronique à l'adresse [uncac@un.org](mailto:uncac@un.org). Dans ce dernier cas, seules les copies numérisées de notes verbales seront acceptées. Les renseignements relatifs aux membres de la délégation du Gouvernement, notamment leurs noms, titres et coordonnées (adresse électronique), devront être communiqués à l'Office dans les meilleurs délais, en tout état de cause le **10 mai 2019** au plus tard.

Le 1<sup>er</sup> mars 2019